

## Communiqué de presse

### CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

#### Nouveaux instruments de développement en vigueur



*Afin de mettre en valeur le patrimoine immobilier imérien, de favoriser l'habitat et le développement de la commune, la rénovation d'appartements est encouragée*

Le nouveau Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier est en vigueur. Désormais, les instruments d'aide au développement de Saint-Imier sont réunis dans une seule et unique réglementation. Le développement économique et le développement de l'habitat sont particulièrement concernés. Les possibilités d'aides existantes ont été renforcées, tandis que de nouveaux moyens d'action ont été introduits pour la construction de logement et l'ouverture de commerces et de services. Le financement de mesures d'insertion et de retour au marché de l'emploi est possible au niveau communal, ce qui est une nouveauté.

#### *Développement économique : adaptation à l'inflation*

Les prêts économiques en cas de création ou de développement d'une entreprise ont largement fait leur preuve. Depuis leur introduction en 1987, 50 prêts ont été accordés. Ceux-ci ne portent pas intérêt et sont remboursables en 10 annuités. Le montant maximal du prêt a cependant été adapté à l'inflation, et il est désormais de CHF 150'000.-, au lieu de CHF 100'000.-. En cas de construction ou de rachat d'une entreprise un prêt complémentaire de 5% au maximum de l'investissement est possible, jusqu'à un maximum de CHF 100'000.-

#### *Création de commerces et de services : nouvelles aides possibles*

Afin de favoriser le développement de commerces et services, des aides peuvent être octroyées en cas d'ouverture ou de reprise d'un commerce ou d'un service à Saint-Imier. Cette nouveauté a pour but de garantir la diversité du tissu commercial et des services. Une offre diversifiée permet d'attirer la clientèle ; elle est dans l'intérêt des commerces et services

existants. Des critères spécifiques permettent d'évaluer le montant maximal de l'aide, accordée sous forme de prêt sans intérêt.

Le montant du prêt dépend du manque que le commerce ou le service comble ou prévient dans notre cité. Il est en outre influencé par d'autres critères, notamment l'investissement réalisé, la qualité des locaux, le montant de l'investissement et l'offre d'une place d'apprentissage.

#### *Développement de l'habitat : nouvelles aides en cas de création de logement*

La rénovation d'appartements de qualité continue à être encouragée. Lorsqu'un propriétaire rénove un appartement de 4 pièces et plus en vue de sa location, il peut bénéficier d'un prêt sans intérêt, à condition que l'appartement soit conforme aux exigences actuelles de confort (taille de l'appartement, équipement). Le prêt est de CHF 8'000.-, et peut atteindre CHF 14'000.- par appartement en cas d'investissement particulier (installation d'un ascenseur, réfection des façades et recours aux énergies renouvelables). Depuis leur introduction en 2006, ces mesures ont permis de favoriser la rénovation de 35 appartements de 4 pièces et plus à Saint-Imier.

Désormais, la création de nouveaux appartements de 4 pièces et plus (construction d'un nouvel immeuble) est également encouragée, en sus de la rénovation. Un prêt de CHF 20'000.- par appartement créé est possible. En cas de construction, 3 nouveaux appartements de 4 pièces et plus doivent être mis sur le marché, au moins deux doivent être mis en location.

Pour tout renseignement ou en cas d'intérêt à solliciter une des mesures d'aide au développement prévu, il est possible de s'adresser à la Chancellerie municipale (032 942 44 32).

#### Naturalisation accordée

Au terme de la procédure légale, M. Binak Tafilaj, son épouse Lushe ainsi que leur fille Bleona se sont vu remettre le passeport rouge à croix blanche. Deux dates essentielles se greffent sur leur demande de naturalisation : le 30 avril 2013, quand l'exécutif imérien, en se fiant, notamment au rapport d'audition, leur a octroyé le droit de cité communal et le 30 août 2013, lorsque la Confédération a décidé de les compter parmi ses ressortissants. Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à ces nouveaux concitoyens.

#### Nonagénaire

Le 13 septembre 2013, M. Christian Schluep, conseiller municipal et M. Yanick Courvoisier, préposé au contrôle des habitants, se sont rendus au home la Roseraie, où ils ont eu le plaisir de rencontrer Mme Bice Nikles pour célébrer son 90<sup>ème</sup> anniversaire. Les représentants des autorités imériennes lui ont remis, à cette occasion, la traditionnelle attention destinée aux nonagénaires.

Mercredi 18 septembre 2013  
(cm)